

- Tous les départements

Rechercher

Détail de l'annonce

Annonce parue le **18/12/2019** dans **La Gazette du Comminges - 31**

[Visualiser le pdf](#)

[Annonce suivante](#)

Enquête publique

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE 3 rue André Villet, 31400 Toulouse

Zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de FRONSAC

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne Réseau31 informe l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement sur la commune de FRONSAC, ayant transférée sa compétence au SMEA31.

Par avis n°MRAe2018DK0261 du 15/11/18, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé d'évaluation environnementale par la DREAL.

Par arrêté n°A20191104-35 en date du 07/11/2019 le Président du SMEA31 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement pour la commune de FRONSAC.

A cet effet, par décision du 02/10/19, enregistrée sous le n°E19000194/31, Madame Martine AVEROUS, prestataire de services en foncier et immobilier, a été désignée comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de FRONSAC, 3, place Jean-Pierre Ferrere, 31440 FRONSAC **du lundi 6 janvier 2020 au lundi 20 janvier 2020 à 18 heures inclus**, heure limite pour la réception des observations.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Le dossier et les observations du public sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé à la mairie ainsi que sur le site internet www.reseau31.fr. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : 3, place Jean-Pierre Ferrere, 31440 FRONSAC, lequel les annexera au registre d'enquête, ou par mail à mairie.fronsac34@orange.fr.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leurs frais.

Le commissaire enquêteur recevra, aux jours et heures suivants : le lundi 6 janvier 2020 de 14h à 18h et le samedi 18 janvier 2020 de 9h à 12h.

Il est rappelé les jours et heures d'ouverture de la mairie de Fronsac au public à savoir les lundi, mercredi et jeudi après-midi de 14h00 à 18h00. En plus de ces jours, la mairie sera exceptionnellement ouverte au public les mardi 07 et 14 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h et le samedi 18 janvier 2020 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, au SMEA31 et sur le site internet www.reseau31.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Bureau Syndical du SMEA31.

[Revenir aux résultats](#)